

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/15

**Extrait du Registre
Des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 19 OCTOBRE 2020
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien
ELEGANTINI Muriele à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame COLOMBANI Victoria

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution d'une subvention de 15 000,00 Euros, au bénéfice de l'association « ANIMA ». Exercice 2020

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Toussaint BARBONI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22 Octobre 2020

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 7 modifié par ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015

Vu la présentation des rapports d'activités de l'association « ANIMA » sur l'exercice 2019,

Considérant que le versement des subventions aux associations est subordonné à la présentation du rapport d'activité de l'exercice antérieur,

Considérant qu'après étude des rapports financiers 2019, l'association « ANIMA » satisfait aux conditions susvisées

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide :

- D'attribuer au titre de l'année 2020 à l'association « ANIMA » une subvention d'un montant de 15 000,00 € (Quinze mille euros).
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2020 - Chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour l'Extrait Conforme
Pour le Maire
et par délégation
Le 1^{er} Adjoint au Maire

Christian PAOLI